

Mémoire déposé à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

Par André R. Bouchard, Biologiste M. Sc.

Québec, le 31 mai 2022

PRÉAMBULE

En créant la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (CICFM), le Gouvernement du Québec a poursuivi la politique de procrastination qu'il applique depuis des décennies à l'égard de cette espèce menacée. Il s'agit d'une énième mesure dilatoire dans ce dossier. Il faut être aveugle pour ne pas remarquer que toutes ces mesures dilatoires ont inexorablement conduit à la quasi-disparition du caribou dans les forêts productives du Québec, et qu'il est de notoriété publique que cela fait l'affaire de plusieurs intervenants, notamment ceux dont les profits actuels et futurs sont affectés négativement par la présence de cette espèce. La situation actuelle du caribou et les scénarios qui sont actuellement soumis à la population, sont le résultat des politiques de gestion des territoires forestiers publics appliquées par le gouvernement du Québec au cours des dernières décennies. S'il est scientifiquement démontré que l'exploitation forestière est la principale cause des problèmes du caribou, elle n'est qu'une composante de l'approche d'affectation du territoire forestier public appliquée par le gouvernement du Québec au cours des dernière décennies, et toujours en vigueur. La situation actuelle du caribou découle directement de cette approche ne tenant aucunement compte des externalités négatives (dommages sans compensation) et du cumul des impacts découlant des multiples activités de mise en valeur réalisées sur les terres publiques. Au même titre que le désastre environnemental relié à l'abandon des routes forestière récemment rendu public (Plamondon-Lalancette, 2022¹), la disparition du caribou des forêts productives du Québec ne constitue qu'une partie d'un héritage, dont on découvre progressivement les éléments de passif.

¹ Plamondon-Lalancette, P, 2022. Le Far West du Québec et Une excuse tordue. Radio-Canada, émission [Enquête, épisode du 17 mars 2022](#) (en ligne le 22 mai 2022).

UNE INCOMPATIBILITÉ CONNUE DEPUIS LONGTEMPS

Il y a longtemps (plusieurs décennies) que le gouvernement du Québec est au fait des problèmes du caribou, et qu'il vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif pour contribuer à la protection de cette espèce. Il sait également depuis longtemps que l'espèce est très réfractaire à la présence de l'homme et, dès 2003 un étudiant mentionnait ce qui suit dans sa thèse de doctorat : *There is no doubt that caribou avoid fragmented areas, which could influence population dynamics. As a consequence, permanent habitat modifications would certainly lead to caribou extinction as observed on a historical scale in the southern part of the caribou distribution* (Courtois, R., 2003²). Les travaux scientifiques qui suivirent ont rapidement confirmé l'impact néfaste des routes forestières (multiusages) fragmentant l'habitat du caribou, tout en précisant l'ensemble des mécanismes en jeu dans le déclin des populations de caribou. Dès lors, il était évident que la survie du caribou n'était pas compatible avec les orientations de gestion du territoire forestier public, puisque celles-ci visaient (et visent encore), en priorité, à favoriser le développement et l'intensification des activités humaines sur le territoire, notamment celles de nature industrielle.

GESTION DU TERRITOIRE FORESTIER PUBLIC

Contrairement à la croyance populaire, la gestion du territoire public ne relève pas uniquement du ministre responsable des forêts. Dans les faits, sauf exception, c'est le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui est le propriétaire (au nom du gouvernement) du territoire public. C'est également lui qui élabore les plans d'affectation du territoire public (PATP), et les plans régionaux de développement du territoire public. Qualifié, à juste titre, de ministère à vocation économique, le MERN privilégie clairement les affectations territoriales générant des retombées économiques pour le gouvernement et la population. La plus grande partie du territoire forestier public est consacrée à la mise en valeur de la ressource « bois », mais cette dernière doit s'éclipser lorsqu'une autre activité de mise en valeur rapporte davantage de retombées économiques. Typiquement, la production d'énergie prime sur l'exploitation des minéraux, qui prime sur celle du bois, qui prime sur celle de la faune, qui prime sur celle de la nature à des fins récréotouristiques sans prélèvement faunique, qui prime sur la protection du territoire exclusivement à des fins de conservation de la biodiversité et des valeurs culturelles associées. En sus des intérêts pécuniers privés, reliés aux activités mentionnées précédemment, les gouvernements, provincial et fédéral, retirent des revenus fiscaux et parafiscaux des différentes activités de mise en valeur du territoire. De plus, en vertu d'un programme du MERN, les municipalités régionales de comté (MRC) retirent des revenus de la vente et de la location de terres publiques, ainsi que des revenus fiscaux. Source de revenus non négligeable pour les MRC, ce programme favorise l'accroissement de l'activité humaine dans la forêt boréale et, à certains

² Courtois, R. (2003) La conservation du caribou forestier dans un contexte de perte d'habitat et de fragmentation du milieu, Thèse. Ph. D., Université du Québec à Rimouski

égards, présente des similarités avec le phénomène de l'expansion urbaine, la forêt boréale remplaçant le territoire agricole. S'ajoutent aux précédents intervenants, plusieurs groupes d'intérêt reliés à l'exploitation de la faune, dont une société d'État (la SÉPAQ). Comme il se doit dans notre système économique, tous ces intervenants cherchent à maximiser les profits qu'ils retirent des activités qu'ils pratiquent sur les terres publiques. De plus, le territoire forestier public est également le territoire fréquenté depuis des millénaires par plusieurs Nations autochtones de la portion méridionale du Québec. La plupart des groupes d'intérêts mentionnés précédemment sont présents depuis assez longtemps, notamment l'industrie forestière, une activité économique qui fait partie du patrimoine historique et culturel du Québec.

IMPACTS CUMULATIFS

On définit les impacts (effets) cumulatifs comme étant les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes, et futures (GTÉEC, 1999). Le mot « action » ici, fait référence à une activité, un projet, dont la réalisation provoque des changements dans l'environnement. Il y a un an, la cour suprême de la Colombie-Britannique statuait que les effets cumulatifs des développements industriels sur le territoire traditionnel de la Première Nation Blueberry ont entraîné des répercussions importantes sur les terres, l'eau, les poissons et la faune de la région (Duncanson et al., 2021³), diminuant sa capacité à pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage. Au Québec, la disparition du caribou des forêts méridionales québécoises peut vraisemblablement être considérée comme une répercussion (parmi d'autres) découlant des impacts cumulatifs de l'ensemble des activités industrielles et non industrielles réalisées au cours des dernières décennies et auparavant.

LES ACTIONS GOUVERNEMENTALES DES DERNIÈRES DÉCENNIES EN LIEN AVEC LE CARIBOU

Le gouvernement provincial a inscrit le caribou dans la liste des espèces en danger, subventionné de nombreux travaux de recherche, créé des comités de rétablissement qui se sont réunis à maints reprises et ont publié de nombreux rapports, réalisé des inventaires comme on ne l'avait jamais fait pour une autre espèce, renommé les planifications forestières *plans spéciaux d'aménagement forestier pour le caribou*, et annoncé, pendant plus d'une décennie, l'adoption imminente d'une stratégie de protection pour cette espèce, laquelle n'est jamais venue.

En parallèle, au cours de la même période, Le gouvernement n'a jamais cessé d'accroître et d'intensifier les activités humaines (industrielles ou non) dans la forêt boréale. Ainsi, tout en

³ Duncanson S., M. Ignasiak, T. Gelbman, O. Dixon et T. Warchola, 2021. La Cour suprême de la Colombie-Britannique rend une décision qui crée un précédent en matière d'effets cumulatifs. Bulletin d'actualité du cabinet d'avocat Osler, 6 p. [PDF](#) en ligne le 22 mai 2022.

connaissant les effets de la fragmentation de l'habitat, et de l'accroissement de l'activité humaine sur le caribou, le gouvernement a investi des sommes considérables dans l'expansion d'un immense réseau de chemins dits « multiusages », au cœur de la forêt boréale. La coupe forestière s'est poursuivie dans les forêts fréquentées par des populations déclinantes de caribou, en Abitibi, en Gaspésie, dans Charlevoix, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Un grand nombre de projets d'aires protégées, dont plusieurs auraient pu contribuer à la protection du caribou, sont restés bloqués dans les officines gouvernementales. Une Stratégie nationale de production de bois (Govt. Québec, 2020⁴) a été élaborée et adoptée afin d'augmenter la production de bois dans le but de satisfaire les besoins locaux, lesquels sont fixés par les régions productrices de bois. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dont les usines pourraient actuellement couper plus de bois qu'il n'y en a de disponible, et où le caribou est sur le point de disparaître des forêts productives, ne vise rien de moins que de doubler sa production de matière ligneuse (Govt. Québec, 2018⁵).

Non seulement le gouvernement n'est pas intervenu sur les causes profondes du déclin des populations de caribou, mais il les a exacerbées, et celles-ci ont poursuivi inexorablement leur déclin. Aujourd'hui, le ministre responsable de la protection de la faune nous propose, sans gêne, un scénario qui fait disparaître trois populations de caribou, et fait régresser définitivement vers le nord, l'aire de peuplement de cette espèce. Voilà un ministre qui prend à cœur son mandat!

LE CARIBOU DEVRA S'EN REMETTRE AU VRAI MAÎTRE DES FORÊTS QUÉBÉCOISES

Faire ce qu'il faut pour protéger et conserver le caribou n'aurait certainement pas fait s'écrouler l'Industrie forestière québécoise. Mais cela aurait sans doute réduit les profits de certaines compagnies très influentes, réduit vraisemblablement le nombre d'emplois, et surtout, cela aurait impliqué que le Gouvernement assume sa responsabilité de fiduciaire du patrimoine écologique et forestier qu'on retrouve sur les terres publiques. Dit autrement, il aurait fallu que le gouvernement ait le courage de s'affirmer comme étant le vrai maître des forêts publiques québécoises. La situation actuelle du caribou n'est qu'une confirmation parmi d'autres que ce n'est pas le cas. La cause première à l'origine des déboires du caribou et d'un certain nombre d'autres problèmes constatés depuis longtemps au niveau de la gestion des territoires forestiers public, c'est le contrôle démesuré de la démocratie québécoise par le lobby industriel forestier, lequel est lui-même essentiellement contrôlé par un très petit nombre de grosses compagnies bien connues au Québec. Dotées d'un appétit insatiable pour le milieu de vie du caribou forestier, ces compagnies estiment que les actions du gouvernement provincial, énumérées dans la section précédente, sont les bonnes choses à faire pour protéger le caribou. Le PDG de l'une de ces

⁴ Gouvernement du Québec, 2020. Engagée dans la création de richesse - Stratégie nationale de production de bois. 50 pages. ISBN : 978-2-550-86194-2 (imprimé); ISBN : 978-2-550-86195-9 (PDF), ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 98 p.

⁵ Gouvernement du Québec, 2018. Stratégie régionale de production de bois - Saguenay. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 98 p.

compagnies demeurait à proximité du premier-ministre qui ne voulait pas sacrifier un emploi pour sauver un caribou. Celui-là même qui, peu après son élection, organisa un sommet économique, où la thématique du développement durable brillait par son absence, malgré la loi adoptée par le gouvernement 10 ans auparavant. C'était en 2015, après une crise forestière ayant duré plusieurs années, alors que le gouvernement disposait d'importants volumes de bois, non récoltés les années précédentes, ou rendus disponibles en raison de la fermeture d'usines. L'une d'entre elles, située à Saint Fulgence, libérait du bois que le ministre des Forêts et de la Faune, s'il avait voulu protéger le caribou du réservoir Pipmuacan, aurait pu conserver en réserve pour compenser la compagnie Boisaco s'approvisionnant dans ce secteur. Mais les leaders de ce lobby forestier se soucient fort peu du bien-être du caribou, de l'atteinte des cibles gouvernementales de création d'aires protégées ou de la survie de petites compagnies locales et innovantes comme Boisaco, dont ils convoitent le territoire d'approvisionnement. Dès que des volumes de bois sont disponibles, ces grandes compagnies sont dans les journaux régionaux, laissant planer la possibilité de fermeture d'usines si le gouvernement ne leur attribue pas ceux-ci, un modus operandi utilisé couramment dans toutes les régions forestières. Ce sont les politiciens et les partis politiques qui se positionnent le plus avantageusement pour les demandes du lobby forestier qui ont le plus de chances d'être élus ou de former le gouvernement, et la présence de cette industrie dans plus de 900 municipalités québécoises lui donne un pouvoir démesuré sur le gouvernement et le ministre responsable des forêts. Difficile, dans ce contexte, de conserver une réserve de bois afin de pouvoir protéger une espèce menacée ou créer une aire protégée ultérieurement. Pour les leaders du lobby industriel, la stratégie utilisée pour empêcher l'application de mesures de protection pour le caribou, et la création d'aires protégées, a été de s'assurer que la population soit placée dans la situation de devoir choisir entre les emplois et la protection de l'environnement. Pour ce faire il leur a suffi de veiller à ce qu'en tout temps, toute la possibilité forestière soit attribuée, et qu'aucune, sinon très peu, de réserve de bois puissent être utilisées afin de compenser les impacts reliés à la protection de l'environnement. Les leaders de ce lobby ont pleinement confiance qu'entre l'environnement et les emplois, l'actuel premier-ministre agira comme son prédécesseur.

Même si les terres publiques appartiennent à toute la population du Québec les grands centres urbains sont délibérément tenus à l'écart de la gestion de celles-ci. Ainsi, le gouvernement n'a pas jugé utile de demander à la CICFM de recevoir les commentaires de la majeure partie de la population québécoise. Le sort du caribou dans les forêts productives ne concerne-t-il que ceux qui, en définitive, ne s'en sont pas préoccupé depuis des décennies? Quand on veut une réponse particulière, on consulte là où on sait qu'on l'obtiendra. Que répond la population de l'Alberta quand on lui demande de diminuer, ou de cesser, l'exploitation des sables bitumineux pour contrôler le réchauffement climatique? Peut-être la même chose que la population d'une région forestière à laquelle on demande de diminuer la récolte de bois, afin de préserver le caribou et la biodiversité de la forêt boréale. D'autant plus que la population régionale favorable à la protection du caribou (qui est majoritaire selon moi) participe très peu, ou pas du tout, à de telles consultations, sachant qu'elle devrait alors subir l'opprobre de concitoyens et d'élus locaux. Cela laisse toute la place à ceux qui y sont visiblement défavorables, dont les élus régionaux (voir

notamment les mémoires des municipalités déposés à la CICFM), qui comme les leaders du lobby industriel continuent de semer des doutes sur les causes du déclin des populations de caribou, pourtant scientifiquement démontrées.

Peu importe les recommandations de la CICFM, le sort du caribou repose entièrement sur le vrai maître des forêts québécoises. Difficile d'être optimiste pour cette espèce sans valeur sur les marchés financiers, et qui a le malheur de nuire à l'exploitation de celles qui en ont. Comble de malheur, la puissance du lobby forestier à la veille d'une élection provinciale est décuplée. Comme à chaque élection, les politiciens et partis politiques aspirant à être élus, et à former le prochain gouvernement du Québec, devront satisfaire les importantes et continuelles attentes de ce secteur économique. La force de ce lobby lui a permis d'exercer un contrôle démesuré sur les politiques et stratégies mises de l'avant par le ministère responsable des forêts, notamment concernant l'utilisation du territoire forestier public, l'attribution de la possibilité forestière, les subventions gouvernementales pour soutenir ce secteur économique, et les mesures de protection environnementales pouvant potentiellement affecter négativement leurs profits.

OÙ S'EN VA-T-ON AVEC NOS FORÊTS PUBLIQUES?

L'industrie forestière est cyclique, et de ce fait, régulièrement en crise, sollicitant constamment de nouvelles aides gouvernementales. Une simple recherche google avec le terme « crise forestière », permet aisément de le vérifier. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) rapportait récemment qu'en termes de fiscalité, l'industrie de l'exploitation forestière reçoit souvent plus d'aide de l'État qu'elle ne rapporte de revenu fiscal (Schepper, B. & A. Bégin, 2020⁶). Dans leur évaluation, les chercheurs n'ont pas tenu compte des ententes confidentielles et secrètes (dont on ignore le nombre), comme celle révélée récemment par Radio-Canada (Plamondon-Lalancette, 2022¹). Dans ce dernier reportage, on apprenait également qu'au cours des dernières décennies, il aurait été requis d'investir d'importantes ressources financières additionnelles afin d'entretenir une infrastructure vitale pour le secteur forestier, l'immense réseau de chemins multiusages permettant d'accéder à l'ensemble des forêts exploitées. Le chercheur Sylvain Jutras, de la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'université Laval, souligne qu'il en coûtera une fortune pour réparer les torts causés par l'abandon de centaines de milliers de kilomètres de chemins, et des traverses de cours d'eau afférentes.

Depuis toujours, le contexte politico-forestier québécois oriente les débats sur les mêmes questions, et ne permet pas d'aborder des questions fondamentales en regard du territoire public. Nous n'avons pas assez de bois, il coûte trop cher, il faut en produire davantage pour générer plus d'emplois, plus de retombées économiques, et perpétuer la dépendance historique

⁶ Schepper, B. & A. Bégin, 2020. Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État. Note socioéconomique. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. 24 pages + annexe méthodologique

de nombreuses communautés à ce secteur industriel. Sont traditionnellement considérées comme hérétiques, les questions suivantes : Les superficies exploitées et les volumes de bois récoltés au Québec sur le territoire forestier public ont-ils dépassé un seuil ne permettant plus l'aménagement durable de celui-ci? La disparition du caribou et la détérioration des milieux aquatiques engendrée par la mise en place, sans aucun plan de gestion, d'un immense réseau routier dans la forêt boréale semblent le démontrer clairement. Va-t-on continuer pendant des millénaires à essayer de produire plus de bois par unité de surface, et pour ce faire, à terme, intensifier la production de bois sur la totalité de l'immense superficie d'écosystèmes forestiers actuellement affectée à l'approvisionnement d'usines de transformation? Pourquoi le principe de la triade n'est-il pas appliqué au Québec? Devrions-nous consolider ce secteur économique en ramenant sa taille à un niveau n'engendrant pas les externalités négatives que l'on commence à observer aujourd'hui, tout en supportant la réorientation économique des communautés affectées? Réduire la taille du secteur forestier permettrait-il de réellement faire du développement durable et de l'aménagement durable du territoire forestier? D'autres secteurs d'activités pourraient-ils générer davantage de retombées économiques et diversifier les économies régionales s'ils bénéficiaient d'une partie des sommes continuellement investies dans le secteur de la transformation du bois?

Un pays de forêts comme le nôtre peut certainement supporter un secteur forestier prospère et parfaitement en conformité avec les exigences du développement durable. Malheureusement, certains gros joueurs de l'Industrie, en particulier les descendants des grandes compagnies forestières qui ont marqué l'histoire du Québec, continuent de ne voir dans la forêt que des arbres. Pour eux, une espèce comme le caribou ne fait pas partie de l'écosystème forestier, et il suffit de replanter des arbres pour ramener la forêt. Une vision vraisemblablement héritée d'une époque où les concepts de développement durable et d'aménagement durable des forêts n'existaient pas.

Un développement économique non durable fait volontairement abstraction de coûts qui doivent ensuite être absorbés par les générations futures. En économie, on parle d'externalités négatives. Afin de justifier la prise de bénéfices immédiats pour les générations actuelles, certains passifs (environnementaux, sociaux ou financiers) sont passés sous silence et, par conséquent, les retombées économiques sont positives à court terme mais globalement négatives puisqu'une dette est transmise à ceux qui suivent. Au Québec, le contrôle exercé par les grands lobbys industriels sur notre démocratie n'a pas permis, et ne permettra pas, d'appliquer pleinement les concepts de développement durable et d'aménagement durable des territoires forestiers publics. La situation déplorable dans laquelle se trouve l'espèce emblématique qu'est le caribou découle de ce contexte.

CONCLUSION

Le Québec a le devoir de mettre en valeur son territoire, et ses ressources, mais il doit tenir compte du fait que les impacts cumulatifs engendrés par la génération actuelle s'ajoutent à ceux des générations précédentes. Les générations suivantes y ajouteront les leurs, s'il leur reste quelque chose à impacter. L'essence du développement non durable consiste à transmettre à la génération suivante, un environnement un peu plus dégradé que celui qu'on a reçu en héritage. Dans une démocratie capitaliste, l'essence du développement durable réside dans la capacité du gouvernement à résister aux grands lobbys industriels œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, dans sa capacité de pleinement contrôler l'utilisation (incluant la protection) de son territoire, ainsi que dans son souci de léguer aux générations suivantes, un environnement de qualité. Cela requiert notamment l'application du principe de précaution dans nos modalités de gestion du territoire public, et l'établissement de niveaux raisonnables de mise en valeur au sens du développement durable et de l'aménagement durable des forêts. Cela implique également de savoir renoncer à certaines possibilités de mise en valeur économique, lorsqu'on constate que celles-ci engendrent d'importants passifs financiers et environnementaux pour les générations qui suivent.

L'ensemble de la population du Québec, tant des centres urbains que des régions forestières, appuie la protection du caribou, de même que la mise en place d'un réseau d'aires protégées pour y contribuer, et s'assurer de préserver la biodiversité de nos forêts. Les 168 pays signataires de la Convention internationale sur la diversité biologique, dont le Canada, accordent une grande importance à cet outil, et au cours des dernières décennies, ont haussé les cibles à atteindre passant de 8%, à 12 % puis à 17 %, et bientôt, vraisemblablement à 30 % du territoire national. Si le Québec mérite amplement d'être félicité pour l'atteinte de la cible de 17%, il mérite tout autant les critiques pour le rejet d'un ensemble de territoires soigneusement sélectionnés dans le territoire forestier productif, dont plusieurs afin d'accroître la protection de l'habitat du caribou forestier. Un réseau d'aires protégées représentatif est une composante centrale du développement durable et de l'aménagement durable des forêts.